

FACULTE DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

UNIVERSITE LAVAL

PROJET D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE

AGRO-FORESTIER

DANS LE SECTEUR DE L'EST DU LAC TEMISCOQUATA

PREMIER RAPPORT D'ETAPE

AVRIL 1973

GILLES ROY, AGRONOME, ANIMATEUR DU PROJET

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
(1) SITUATION GEOGRAPHIQUE .....	1
(2) HISTORIQUE DU PROJET D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE AGRO- FORESTIER DU TERRITOIRE ST-JUSTE, AUCLAIR, LEJEUNE.....	2
(3) OBJECTIFS DU PROJET .....	6
(4) ROLE DE LA FACULTE DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DE L'UNIVERSITE LAVAL .....	9
(5) ETAPES FRANCHIES DEPUIS QUE L'UNIVERSITE LAVAL S'EST IMPLIQUEE DANS LE PROJET .....	10
(6) APPRECIATION PERSONNELLE DE L'ANIMATEUR-RESPONSABLE APPRECIATION DU COMITE INTERMUNICIPAL J.A.L.....	30
(7) SYNTHESE DES DONNEES ET DES CHIFFRES DEJA RECUEILLIS MAIS DONNEES ET CHIFFRES A CRITIQUER, VERIFIER ET COMPLETER.....	33
(8) GROUPEMENT FORESTIER DE LA RESTIGOUCHE INC.....	54
(9) INTERVENTION SOUHAYTABLE DES SERVICES DE LA FACULTE DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION.....	59

## INTRODUCTION

Le 29 août 1972, M. Victorin Lavoie, doyen de la Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Université Laval faisait parvenir à M. Jérôme Arcand, Agronome, coordonnateur des programmes spéciaux au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec une lettre (annexe 1) confirmant que la Faculté acceptait d'agir comme maître-d'oeuvre ou agent conseil dans le projet "Essais de formules de développement communautaire" (annexe 11) qui impliquait les trois paroisses de l'Est du Lac Témiscouata soit St-Godard de Lejeune, St-Emile d'Auclair et St-Juste du Lac et les quatre paroisses du secteur Matapédia soit l'Ascension, St-François d'Assise, St-Alexis et St-Laurent. Depuis ce temps, que s'est-il passé dans ces territoires? Où en est rendu concrètement le projet? Il est plus que temps qu'une réponse soit donnée à ces questions.

A cet effet, voici donc le premier rapport d'étape de ce programme d'aménagement intégré des ressources des Cantons Auclair et Patapédia. Le feu de l'action a retardé jusqu'à maintenant la rédaction de ce texte mais les résultats concrets déjà obtenus prouvent que le projet est en bonne voie de réalisation.

La somme des efforts s'étant surtout concentrés sur le secteur St-Juste-Auclair-Lejeune, le présent travail portera davantage sur l'action réalisée dans ce territoire. Un chapitre sera consacré à la situation actuelle du Canton Patapédia où un groupement forestier est à l'oeuvre depuis plus d'un an et à la question vitale qui s'y pose de l'aménagement intégré de toutes les ressources du coin.

(1) SITUATION GEOGRAPHIQUE:

L'unité d'aménagement qui nous intéresse constitue une enclave comprise entre Squatteck et le lac Témiscouata. Elle se situe en grande partie dans le triangle qui a comme base le lac Témiscouata et dont les autres côtés sont formés par les cours d'eau suivants: la rivière Touladi, le petit lac Touladi, le lac Touladi, le second lac Squatteck, le petit lac Squatteck, le lac du Pain-de-Sucre, la rivière Squatteck et le lac Squatteck. Lejeune s'intègre tout naturellement à ce triangle par son contact prolongé à la plus grande partie du réseau hydrolique du secteur et son inclusion dans le territoire du Canton Auclair.

On peut dire que le secteur St-Juste, Auclair et Lejeune forme vraiment un tout dans un coin passablement isolé du territoire et à distance à peu près égale (15 milles) de la route transcanadienne Rivière-du-Loup-Edmunston (à partir de Ville Dégelis) et de la route Rimouski-Cabano (232) (à partir de Squatteck) d'autre part.

Le relief est assez mouvementé et, pour le voyageur qui ne fait que suivre rapidement la route principale qui coupe perpendiculairement les rangs en chevauchant les sinuosités du terrain, un effort d'aménagement à la fois agricole et sylvicole y semble assez peu justifié. Mais un regard plus perspicace permet d'y découvrir certains plateaux à pentes douces où se logent quelques fermes florissantes qui ne demandent qu'à être consolidées et qui laissent soupçonner

certaines possibilités agricoles complémentaires évidemment de la vocation sylvicole de la majeure partie du territoire.

Cette région s'insère dans l'axe montagneux des Appalaches. Mosaïque de vallées et de montagnes dont l'origine remonte au pleistocène, cette zone atteint un relief de l'ordre de 800 à 1,500 pieds d'altitude.

La superficie totale de ce territoire est de 104,353 acres.

(2) HISTORIQUE DU PROJET D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE AGRO-FORESTIER DU TERRITOIRE ST-JUSTE, AUCLAIR, LEJEUNE

Mais comment se fait-il que l'Université Laval, par sa Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation, se trouve intéressée à l'aménagement de ce territoire? Quelques notes historiques liées à quelques considérations sur la préoccupation fondamentale de cette Faculté de coller son enseignement de haut savoir à la réalité concrète du milieu qu'elle se doit de desservir répondront à cette question.

En effet, depuis l'automne 1971 quelque chose a changé dans le secteur. Des gens ont commencé à s'interroger, à chercher ensemble, à bâtir ensemble.

Le 24 octobre 1971, dans le bulletin paroissial de St-Emile d'Auclair intitulé "Nous Autres d'Auclair", le curé du temps, l'abbé Rodier Voisine, publiait quelques considérations sur l'avenir d'Auclair en partant d'extraits des cahiers du Plan de Développement du BAEQ (page 76, du cahier numéro 3) et il terminait son texte par la question sui-

vante qui est peut-être à l'origine de toute l'activité actuelle:

"Les résidents d'Auclair, de Lejeune et de St-Juste n'auraient-ils pas intérêt à se grouper et à travailler ensemble pour que ça bouge?" (annexe 111).

L'idée fit son chemin. Quelques réunions de cuisine la firent mûrir lentement. (annexe 1V).

Dans le cadre d'Opération Dignité II, des Comités de Citoyens furent mis sur pied dans les trois paroisses au cours de l'automne.

Au début de 1972, la réflexion commença à se structurer. Claude Morin, agronome au Bureau régional du MAC à Rimouski, avait rédigé en décembre 1971 un avant-projet (annexe IA) qui fut soumis à la population. Une réunion importante se tenait samedi, le 25 mars, à Lejeune. Treize personnes déjà acceptaient de se compromettre en souscrivant chacune \$50.00 à l'éventuelle société de gestion. Le 8 avril, à Auclair, la liste s'allongea de neuf autres noms. A cette dernière réunion, étaient présents Guy Cheron et Jean Nadeau de l'ODEQ. Deux rencontres eurent ensuite lieu à St-Juste et une autre à Auclair. Le 16 mai 1972, le coordonnateur de l'agriculture, Région de l'Est du Québec, Monsieur Laurent Bouchard agronome, faisait tenir à Monsieur André Morin, président du Comité Intermunicipal qui s'était formé entre-temps, une lettre l'informant du cheminement du projet auprès des différents organismes gouvernementaux et autres (annexe V).

Il y disait, entre autre ceci:

"Depuis sa conception à Rimouski, par Claude Morin, le projet a été étudié à la Faculté d'Agriculture et d'Alimentation à Québec

et écrit. Puis il fut présenté successivement aux organismes suivants: Comité Agricole de la Recherche, à la Conférence Administrative, au Comité ad hoc du CRD sur la relocalisation, au Comité technique de l'ODEQ et finalement à la Conférence Administrative du 10 mai qui a accepté que le MAC procède."

"Suite à cela, le Ministère de l'Agriculture rejoindra la Faculté pour une entente définitive. Ensuite, il y aura la présentation du budget pour approbation au Comité Directeur et au Trésor et enfin le démarrage."

"Ceci permet de croire que le projet pourrait entrer dans sa phase d'exécution vers le début de l'automne".

La rencontre entre le Ministère et la Faculté avait lieu le 22 août et l'acceptation de la Faculté était confirmée par une lettre de Monsieur Victorin Lavoie, doyen, en date du 29 août 1972, à Monsieur Jérôme Arcand, Coordonnateur des programmes spéciaux du MAC à Québec (annexe I).

"Dans les prochaines semaines, pouvait-on y lire, nous constituerons l'équipe d'assistance et nous formerons le comité MAC-FAC, tel que stipulé dans les structures de liaisons".

Le 2 octobre 1972, Gilles Roy, agronome, était engagé par la Faculté d'Agriculture et d'Alimentation de l'Université Laval avec la responsabilité précise de "faire de l'animation rurale et (de) susciter la participation populaire au projet mis de l'avant par les lea-

ders locaux et accepté par (la) faculté". Eventuellement, se joindront à lui un agronome et un ingénieur forestier liés, à temps plein, au projet. Le programme est assuré du "support technique des trois départements de la Faculté les plus concernés, soit Economie Rurale, Zootechnie et Phytotechnie" et de la surveillance étroite du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Le CRD de son côté, devrait s'assurer que "la F.S.A.A. ne se substitue pas à la population dans les prises de décision que cette dernière devra prendre dans le développement des ressources du milieu".

De fait, Monsieur Laurent Bouchard faisait tenir, le 1<sup>o</sup> septembre 1972, à Monsieur Adrien Babin, président du Conseil Régional de Développement de l'Est du Québec, une copie de la dernière version du projet et l'acceptation de la Faculté d'agir comme maître d'oeuvre dans le programme d'aménagement communautaire du secteur concerné (annexe VI).

Le Conseil Agricole de l'Est du Québec, comité spécialisé du CRD, donnait son accord de principe au projet d'Auclair par une résolution passée à sa réunion régulière du 21 septembre 1972 (annexe VII).

Un comité de coordination du projet était constitué et réunissait Monsieur Benoit Dumais, vice-doyen et responsable du projet auprès de l'Université, Messieurs Paul Plourde et Claude Morin, agronomes, représentants du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.



Par ailleurs, ce projet d'aménagement communautaire du territoire proposé à la Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation tombait à point. Depuis quelque temps s'accroissait à la Faculté la préoccupation des autorités académiques et du corps professoral de s'impliquer davantage dans des programmes précis qui permettraient d'établir des liens entre l'enseignement théorique et l'action concrète sur le terrain pour le bénéfice de la population. La Faculté voulait briser cette image qu'elle pouvait projeter d'elle-même d'une tour d'ivoire du haut savoir sans influence concrète sur l'évolution du milieu et établir au contraire un climat d'interaction aussi profitable à l'amélioration de la situation économique et sociale de la société québécoise qu'à la qualité de l'enseignement universitaire.

Cette préoccupation pouvait s'harmoniser avec les objectifs précis du projet: "Essais de formules de développement communautaire".

### (3) OBJECTIFS DU PROJET

Depuis quelques années, la situation économique et sociale du territoire allait en s'aggravant.

Un fort taux de migration faisait que la population du secteur passait de 2,532 en 1967 à 2,235 en 1970. Certaines mesures telles la construction des HLM du côté opposé du lac Témiscouata et l'annonce d'un prochain arrêté en Conseil sur la migration semaient l'inquiétude et n'aidaient pas à entrevoir l'avenir de la zone d'un oeil optimiste.

L'agriculture, malgré la situation prospère de quelques exploitations, allait en dépérissant. Le nombre de fermes abandonnées augmentait; d'immenses superficies défrichées restaient inexploitées. Des 16,000 acres de terre cultivable défrichée à peine 3,000 sont pleinement mises en valeur.

Du côté forêt, plusieurs lots ont été pillés, les autres végètent. Les méthodes de sylviculture sont fort peu à la mode dans le territoire.

La population, en majorité, vit de l'assistance sociale ou du travail en forêt dans l'Etat du Maine avec ce que cela apporte de complications pour la vie du foyer par l'éloignement du chef de famille.

C'est cette situation qui fit que les éléments les plus dynamiques et les plus lucides du milieu commencèrent à s'interroger. Fallait-il laisser se pourrir ce contexte social et économique? Etait-il encore temps de réagir?

Les premiers objectifs du travail s'inspirèrent évidemment d'une certaine volonté de survie de la population. Mais la réflexion permit de rationaliser la démarche et d'en préciser les buts. C'est ainsi qu'on peut lire sur le texte définitif du projet:

"Un groupe de citoyens des trois paroisses du secteur Canton Auclair a entrepris une démarche personnelle pour rechercher une formule (société, groupement, association,....) qui puisse mener à bien le développement intégral des ressources tant humaines que

biophysiques. Les gens veulent implanter le développement communautaire, recherchant ainsi l'intégration de tous les secteurs au sein d'une formule, afin d'éviter les inconvénients des formules par secteur. Mais pour entreprendre ce développement communautaire, les gens en place sentent le besoin d'être épaulés; comme ils veulent mettre sur pied une formule qui impliquerait le développement intégral des ressources - ce qui n'a jamais été fait jusqu'à maintenant - ils ont besoin de personnes qui puissent leur fournir les informations nécessaires, faciliter les démarches au début et évaluer l'application des formules retenues par elles."

"L'objectif premier de cette assistance est donc de travailler objectivement avec les populations pour mettre sur pied des structures de développement communautaire et de faciliter les premiers pas aux organismes que cela suppose."

On voit très clairement à quoi vise l'action entreprise: le développement communautaire et intégral de toutes les ressources tant humaines que biophysiques du milieu. La population est bien déterminée à y jouer pleinement son rôle et à être présente à toutes les étapes d'élaboration et de réalisation du projet. Projet d'aménagement intégral des richesses naturelles du territoire qui fait appel prioritairement au principe de l'autodétermination de la population, c'est ainsi que peut se présenter en quelques mots le programme d'action en marche à l'Est du Lac Témiscouata. La formule en est nouvelle; à ce titre, c'est certainement une expérience pilote qui pourrait fortement influencer la poursuite de l'aménagement de tout l'arrière-pays. Les pro-

moteurs aussi bien au niveau de la population qu'au niveau des organismes impliqués en sont bien conscients et veulent mettre de leur côté tous les atouts possibles.

(4) ROLE DE LA FACULTE DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DE L'UNIVERSITE LAVAL

La population compte sur l'appui intelligent, lucide et compétent de la Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation. Mais elle voit davantage la Faculté comme agent conseil que comme maître d'oeuvre. "Travailler avec la population et non se substituer à elle dans ses prises de décision", c'est l'esprit de la présence de l'Université dans le contexte actuel et c'est dans cet esprit que la Faculté est à mettre sur pied une équipe d'encadrement qui assure l'efficacité de l'action dans le respect du cheminement de la population.

A cette équipe d'assistance, on a confié certains rôles spécifiques ainsi définis dans le texte même du projet:

- rôle d'animation: l'équipe doit veiller à faire circuler l'information au niveau de la population et doit favoriser la participation des gens.
- rôle de conseiller: l'équipe doit conseiller les gens dans leurs démarches et doit être pour eux une source de renseignements.
- rôle technique: l'équipe doit effectuer ou faire effectuer les études demandées par la population. De plus, elle a charge de fournir les alternatives d'aménagement.

- rôle d'évaluation: l'équipe doit évaluer l'application des formules communautaires choisies par les populations.
- rôle d'intermédiaire: l'équipe servira temporairement d'intermédiaire entre les groupes de population et les organismes suivants: les divers ministères, le FRUL, l'ODEQ, etc...

Le mandat de la faculté dans les cadres de ce projet est donc passablement clair.

Le bureau régional du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de la région no. 1 est responsable du projet auprès du Ministère.

La collaboration entre ces deux organismes est assurée par le comité conjoint MAC-FSAA.

(5) ETAPES FRANCHIES DEPUIS QUE L'UNIVERSITE LAVAL S'EST IMPLIQUEE DANS LE PROJET

L'engagement de Gilles Roy, agronome, le 2 octobre 1972, comme chef de l'équipe d'assistance et responsable de l'animation rurale et de la participation populaire dans le projet marquait le premier geste concret de la Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le territoire.

Sensibilisation et participation de la population:

Après un bref stage à la Faculté dans la semaine du 2 octobre 1972, pour faire le point sur le projet et préciser, avec la direction de l'équipe d'assistance (voir page 4 du projet de base, annexe II), le mode de présence de l'Université et son rôle précis comme chef d'équipe,

Gilles Roy prit d'abord contact avec le président du Comité Inter-municipal, André Morin de St-Emile d'Auclair et avec le Comité lui-même jeudi, le 12 octobre. Cette première rencontre permit un retour sur le travail réalisé et l'élaboration d'un plan d'action. Il fut immédiatement établi qu'il fallait mettre l'accent sur l'aspect sensibilisation et implication de la population. A cette fin, une première assemblée générale fut cédulée pour la semaine suivante, soit mercredi le 18 octobre. Soixante personnes s'y retrouvèrent. On donna de l'information détaillée sur les progrès réalisés par le projet et, dans le but de préparer une première visite de représentants de la FSAA dans le territoire, un travail d'équipe se fit autour des questions suivantes:

- 1- Quelle est la proportion de la population qui désire rester dans le territoire?
  - a) âge moyen des exploitants intéressés?
  - b) y a-t-il une relève?
- 2- Quelles sont les ressources du coin?
- 3- Quoi exploiter d'abord et comment?
- 4- Quelle collaboration attendez-vous de l'Université Laval? et du responsable-animateur qui vient d'être attaché au projet?

Cette première réflexion permit certaines constatations:

- la population dans son ensemble désire demeurer dans ce coin de pays. On n'est pas intéressé à se faire transplanter.

- l'âge moyen des exploitants intéressés se situe entre 40 et 45 ans.
- la relève est clairsemée dans le contexte actuel et c'est compréhensible. Malgré tout, quelques jeunes songent à se fixer dans le milieu. Un plan d'aménagement qui rationaliserait l'exploitation des ressources pourrait attirer plusieurs jeunes.
- les ressources du coin se limitent à l'agriculture, à la forêt et au tourisme.
- l'aménagement agro-forestier du territoire est prioritaire. Des démarches concrètes s'imposent:
  - inventaire complet à faire
  - documentation
  - récupération de terres abandonnées et du bois en perdition.
  - questions épineuses:
    - vente de terres à des Américains
    - relocalisation
    - rétrocession.
- on attend de la faculté qu'elle descende de sa tour d'ivoire et travaille avec les gens. On sent un besoin de spécialistes, de conseillers pour une rationalisation de l'exploitation des ressources. On veut une information juste et véridique.
- Quant à l'animateur-responsable, on compte qu'il soit l'intermédiaire efficace entre la population et l'Université.

Etaient présents à cette première assemblée générale de l'automne 1972, Messieurs Claude Morin et Georges Tremblay, agronomes du MAC à Rimouski, Monsieur Réjean Lamarre du Conseil Spécialisé Agricole (CRD) et Monsieur Gilles St-Laurent de la J.R.C.

Le 23 octobre, la Faculté prenait contact avec la population. Faisaient partie de la délégation, Monsieur Benoit Dumais, vice-doyen, Messieurs J.-E. Chevrette et Fernand-M. Gauthier du département de Phytotechnie, René Belzile et Laurent-A. Charette du département de Zootechnie, et Maurice Roy du département de l'Economie Rurale. Une visite détaillée de deux exploitations agricoles, celles de Laurier Carrier et de Jean-Maurice Morin, impressionnèrent favorablement ces spécialistes de l'agriculture. Le soir, à Auclair, plus de cent personnes étaient présentes à la rencontre avec les universitaires. Un fructueux dialogue s'engagea sur ce que la population attendait de la faculté et sur les services que pouvait offrir l'Université.

On trouvera en annexe VIII les commentaires des professeurs sur ce premier contact avec le milieu.

Un point ressortit avec évidence de cet échange entre la population et les délégués de la F.S.A.A., c'est le besoin de formation. Pour vraiment prendre en main son affaire, la population a besoin d'apprendre à travailler ensemble, d'élargir ses connaissances de base, de se perfectionner au plan professionnel dans les domaines agricole et forestier.

Ce besoin, il fallait le cerner davantage. Une assemblée de toute la population fut convoquée à cet effet avec la collaboration de responsables du Service d'Education Permanente de la Commission Scolaire Régionale du Grand Portage, Monsieur Rock Nadeau, Mme Paulette Bourgoïn et Mme C. Santerre, d'un représentant du Centre de Main-d'Oeu-



vre du Canada à Rivière-du-Loup, Monsieur Georges Levasseur, et de l'agent d'accueil à Cabano, Mlle Venyse Bouchard. Plus de deux cents personnes se rencontrèrent donc le 30 novembre à Lejeune. En atelier, la population fut invitée à faire un inventaire détaillé de ses besoins en cours. Une mise en commun permit un tableau complet des attentes des gens du milieu et une information précise des possibilités qu'offraient le Service d'Education Permanente et le Centre de Main d'Oeuvre.

Riche de cette documentation, une équipe du Service d'Education Permanente et de responsables du milieu élaborèrent un projet précis de cours à présenter à la population (mercredi le 6 décembre au S.E.P. Rivière-du-Loup). Le programme proposé comportait deux paliers de formation:

- a) une session de soixante périodes de cours réparties en quatre semaines dont trente périodes en travail de groupe à partir des problèmes socio-économiques du milieu, douze périodes d'information de base en agriculture, douze en foresterie, trois en artisanat avec les CREA, et trois sur les possibilités de cours dispensés par le Service d'Education Permanente.

Les objectifs de cette expérience étaient les suivants:

- 1- permettre aux participants de prendre des options pour leur future formation.
- 2- apprendre à résoudre leurs problèmes en groupes ou en comités.
- 3- rendre plus conscient du projet de développement et éveiller à un plus grand souci de participation.

b) des sessions de formation générale ou de formation professionnelle.

La session de soixante périodes qu'on a appelé "Opération Janvier 1973" ne comportait aucune allocation aux participants. Les frais d'inscription qui devaient normalement s'élever à huit dollars par personnes furent assumés par la Faculté. On voulait les portes largement ouvertes à tous et on voulait en même temps que cette expérience soit un baromètre de l'intérêt de la population au projet d'aménagement et de son désir de s'y impliquer.

Les responsables se fixèrent comme objectif deux cents participants répartis en dix groupes. Une équipe d'animateurs et d'informateurs fut constituée. Les animateurs furent préparés à leur rôle et sensibilisés aux objectifs du projet par une session intensive de trois jours en animation entre Noël et le Jour de l'An.

Entre temps, Gilles Roy provoquait quelques réunions de cuisine pour permettre aux gens de s'exprimer plus librement. Trois de ces rencontres se tinrent soit la première, le 5 décembre, chez Roger Caron à Lejeune, la deuxième, le 6 décembre, chez Victorin Robert à Auclair et, la troisième, le 7 décembre, chez Gérard Potvin à St-Juste. Ces réunions plus limitées en participants permirent un certain défoulement d'agressivité qu'il fallait provoquer: on gueule contre les travers du système; on est sceptique devant un tel projet d'aménagement; "on en a vu d'autres". Mais toutes ces réunions se clôturèrent sur une note optimiste: "Il faut faire quelque chose". Faute de temps, cette expérience ne putse répéter; elle reste à poursuivre.

Un feuillet d'information (annexe 1X) distribué à toute la population apportait, pendant ce temps, des réponses à plusieurs interrogations du milieu.

Le 12 décembre à Lejeune, le 13 à Auclair, le 14 à St-Juste et le 18 aux Lots Renversés des séances publiques d'information fournissaient à tous des précisions sur les projets de cours pour janvier 1973 et les mois suivants.

L'inscription finale à l'Opération janvier 1973 se faisait à Lejeune le 5 janvier, à Auclair le 6, à St-Juste et aux Lots Renversés le 7. Le nombre de 210 participants amena les responsables à constituer onze groupes dont trois à Lejeune, quatre à Auclair, deux aux Lots Renversés et deux à St-Juste.

Le bilan définitif peut se lire ainsi:

- 210 inscriptions.
- 87.4% de présences pendant les deux premières semaines.
- 80.0% de présences pendant les deux dernières semaines.
- 18 abandons dont la plupart pour des raisons incontrôlables et non par manque d'intérêt.

L'Opération Janvier 1973 fut un véritable succès. L'intérêt et l'enthousiasme demeurèrent à un haut niveau jusqu'au bout.

Une plénière générale se tenait à Auclair, dimanche, le 4 février 73, et regroupait quelque 400 personnes. Les onze comités y présentèrent le fruit de leur travail. Une banque très riche d'idées fut ainsi accumulée (annexe X). Tous les participants reconnurent que l'expérience, même si

laborieuse par bout de temps, fut pour eux très enrichissante. Les objectifs visés par cette opération furent vraiment atteints.

Le Service d'Education Permanente de la Régionale du Grand Portage avec Rock Nadeau comme directeur se révéla très efficace dans la réalisation du projet. Sa collaboration et sa compréhension du programme d'aménagement actuellement en cours furent déterminantes.

Une proposition que toutes les équipes formulèrent se concrétisa le samedi suivant, soit le 10 février, à St-Juste, c'est-à-dire la formation de Comités Spécialisés en Agriculture, en Foresterie, en Tourisme et Artisanat. Un Comité Jeunesse s'ajouta à la liste. Quarante personnes des trois paroisses (annexe XI) se trouvent ainsi directement impliquées dans le travail d'élaboration du programme d'aménagement de leur coin de pays.

La preuve est évidemment faite que la population croît au réaménagement de son territoire et qu'elle est toute disposée à s'y engager à fond.

Des cours de formation générale et de formation professionnelle collés au plan de développement du secteur devraient donner suite au travail de janvier 1973. Le Service d'Education Permanente de la Régionale du Grand Portage et le Centre de la Main d'Oeuvre du Canada à Rivière-du-Loup sont à compléter ce programme. Eventuellement se réaliseront des cours de foresterie (groupe de débutants et groupe de perfectionnement) et des cours de formation générale soit pré-secondaire et secondaire II. Actuellement sont en marche des cours de couture

pour les dames et des cours de perfectionnement en artisanat selon le programme des C.R.E.A.

Depuis le début de février, le travail d'élaboration et d'orientation du projet d'aménagement du territoire a progressé à grands pas. Les Comités Spécialisés ont repris le matériel de travail de l'Opération janvier 1973 et ont établi des priorités dans l'action (annexe X). Les Comités Agriculture et Foresterie proposent deux journées intensives de recherche sur les formules possibles de regroupement et d'exploitation des ressources avec la participation de personnes ressources de l'Université et des Ministères et Services concernés. La proposition se réalise les 23 et 24 mars à Lejeune avec les objectifs qui s'étaient précisés lors d'une rencontre entre les quatre comités, P.H. Ouellet, ingénieur forestier du MTF de Rimouski et Claude Morin agronome du MAC de Rimouski le 13 mars; ces objectifs sont:

- 1- Préciser les actions à entreprendre dans chaque secteur d'activité.
- 2- Etablir des priorités et un calendrier de travail, si possible.
- 3- SURTOUT, déterminer la formule de regroupement qui permettra la mise en place de structures légales pour une reconnaissance officielle nécessaire aux négociations qui s'imposeront avec les ministères et les organismes concernés par l'aménagement communautaire du territoire.

Sont présents à cette session Messieurs Benoit Dumais et Maurice Roy de la F.S.A.A., Monsieur Paul Pépin, agronome de l'Office du Crédit Agricole de Québec, Messieurs Victor Morin i.f. et André Lemelin i.f. du Ministère des Terres et Forêts de Québec, Monsieur Claude Morin, agronome du Bureau du M.A.C. de Rimouski, Monsieur Marcel Létourneau du Bureau

du M.T.F. à Rimouski, Monsieur Gilles Tremblay du Centre de Main d'Oeuvre du Canada à Rivière-du-Loup, Monsieur Raymond Carle et M. Raymond Bouchard de la Corporation des artisans de l'Est du Québec, Messieurs Gilles St-Laurent et Réjean Lamarre du CRD de Rimouski.

Chaque comité spécialisé avec des membres du Comité intermunicipal se retrouve pour approfondir les objectifs du projet avec l'assistance des spécialistes présents. Leur travail est résumé dans les rapports des comités reproduits à l'annexe XII. Comme prévu, le gros de la réflexion en ces deux jours porta surtout sur les structures à mettre en place, sur les formules de regroupement possibles pour une action rapide et efficace.

La F.S.A.A. avait confié à Paul Pépin, agronome de l'Office du Crédit Agricole, de faire une recherche de formule de groupement rural d'exploitation en commun.

Partant du principe qu'il fallait trouver une formule de regroupement qui permette à ses membres de profiter des avantages des législations actuelles et qui tienne compte aussi des aspirations de la population et de la situation concrète du milieu, Monsieur Pépin soumit aux participants de la session un projet (annexe XIII) qui peut se résumer ainsi:

- une société de gestion des Ressources qui coordonne le travail, mette en place une banque de main d'oeuvre, une banque de terres, des services techniques, etc... Cette société serait constituée selon la loi des associations coopératives et aurait comme rôles: gestion, études, synthèse, planification, péréquation.

- Se grefferaient sur cette société un éventuel groupement forestier tel que rodé actuellement et avec les modifications qui tiendraient compte des besoins de la population, des ateliers de production en agriculture, des ateliers d'artisanat, etc...

Chaque atelier discuta de la formule proposée et, en plénière, les quarante membres du Comité Intermunicipal et des trois Comités Spécialisés se rallièrent à l'idée qu'il fallait, en priorité, constituer le groupement forestier quitte à ce que, parallèlement, on cherche à mettre en place la cellule-mère ou Société de Gestion des Ressources qui assumerait la réalisation la plus rapide possible des projets en artisanat ou en agriculture en attendant que, dans ces secteurs, puissent se former des cellules ou des ateliers autonomes. Un échéancier fut préparé qui proposait que:

- 1- la lettre de demande d'autorisation à constituer un groupement forestier fut envoyée au Ministre des Terres et Forêts au plus tard le 7 avril,
- 2- qu'en attendant sa réponse, des consultations se poursuivent pour l'élaboration de la Charte du groupement forestier de sorte que la demande officielle de reconnaissance légale avec charte puisse se faire à la fin d'avril, et
- 3- qu'éventuellement, vers le 15 mai ou le début de juin, le groupement forestier soit légalement constitué. Entre temps, pourrait se faire le travail de recrutement des membres, de la rédaction des règlements et de la convention à intervenir entre le groupement et les adhérents. Resterait alors l'étape finale de l'engagement des propriétaires par la signature de la convention.

Dans l'après-midi du 24 mars, toute la population fut convoquée à une séance d'information. Trois bulletins distribués à toutes les familles par la poste avaient déjà sensibilisé tout le milieu à la question (annexe 1X). 250 personnes se retrouvaient au Collège de Lejeune pour entendre un résumé du travail réalisé depuis deux jours par les comités, pour recevoir des renseignements supplémentaires sur la formule de regroupement proposée et finalement se prononcer sur le projet et l'échéancier tel que suggéré par les responsables. La discussion fut ouverte et franche. Et, dans un moment historique pour le milieu, la population se rallia aux suggestions formulées. La mise en place du Groupement Forestier devenait donc l'objectif premier à atteindre; simultanément devait se constituer la Société de Gestion des Ressources. Le mandat de réaliser ce programme était confié au Comité Intermunicipal.

Dès le 2 avril, tous les propriétaires intéressés au groupement forestier se retrouvaient à Auclair pour discuter des détails techniques du fonctionnement de cette formule. Quelque quarante personnes signifiaient leur désir d'adhérer au groupement et permettaient ainsi au Comité intermunicipal de faire tenir au Ministre des Terres et Forêts la demande d'autorisation à constituer un groupement forestier (annexe XIV). Les responsables comptent regrouper, avec un peu de travail d'éducation et de publicité, de 80 à 100 propriétaires soit de 8,000 à 10,000 acres de boisés privés.

Le travail en est là au point de vue sensibilisation et implication de la population. La réponse du milieu laisse entrevoir de grands



espoirs dans le développement économique et social du territoire.

Pendant tout ce temps, le Comité intermunicipal faisait un travail discret mais très efficace. Au rythme d'une rencontre à toutes les deux semaines, soit le mardi soir, c'est le Comité qui établit les grandes lignes d'action et détermina les détails concrets de toutes les initiatives. L'assiduité de tous les membres aux rencontres indique le degré de leur engagement et, depuis janvier 1973, c'est toujours au complet que se retrouve le Comité.

En plus de coordonner et de réviser avec l'animateur-responsable tout le travail réalisé au cours de l'hiver, le Comité fit aussi certaines représentations auprès des Ministères et organismes impliqués dans les décisions qui concernent le territoire. J'en énumère quelques unes (annexe XVI):

- demande au M.T.F. qu'aucune concession forestière ne soit faite sur les limites du Canton Auclair sans que le Comité Intermunicipal J.A.L. ne soit informé (5 janvier 1973).
- décision de préparer un document qui appuie la demande que le secteur St-Juste, Auclair, Lejeune soit désigné comme tel Centre Agro-forestier (22 janvier 1973). Au début de mars, ce mémoire était soumis au Comité de Zone de Cabano (7 mars 1973) et envoyé aux ministères et organismes impliqués par cette détermination des Centres agro-forestiers (annexe XV).
- appui de la résolution passée par le Comité Spécialisé Agricole en date du 19 février qu'un "agronome dynamique et croyant à l'aménagement du secteur soit attaché spécifiquement à notre unité d'aménagement et ce dans le plus bref délai possible". Appui d'une demande identique faite

- par le Comité Spécialisé forestier en date du 5 mars pour un ingénieur forestier (6 mars 1973).
- intervention auprès du Centre de Main d'Oeuvre du Canada à Rivière-du-Loup pour accélérer les procédures qui permettront la réalisation de cours dans le territoire (6 mars 1973).
  - note d'appréciation au Service d'Education Permanente de la Régionale du Grand Portage pour son action très efficace dans la réalisation de l'Opération janvier 1973 (6 mars 1973).

Les membres du Comité intermunicipal se sont, en plus de cela, toujours révélés d'une grande assiduité avec une participation très efficace à toutes les assemblées publiques et aux activités organisées pour faire avancer le projet d'aménagement du territoire. C'est tout à leur honneur. Ils auront pesé très fort dans les décisions et les orientations essentielles au développement économique et social de leur territoire.

Il faut signaler aussi la collaboration très valable d'un stagiaire étudiant en Service Social de l'Université de Sherbrooke, Gaétan Fortier. Le Ministère des Affaires Sociales responsable de la présence de Gaétan dans le territoire l'attachait au bureau de Cabano comme collaborateur de l'agent d'accueil pour la réalisation de l'Arrêté en Conseil 2874, Mlle Venyse Bouchard. Gaétan fut désigné comme responsable du secteur St-Juste-Auclair-Lejeune et attaché, d'une manière spéciale, au projet d'aménagement du territoire. De janvier à la fin d'avril, il participa à toutes les réunions du Comité Intermunicipal y apportant ses idées, ses commentaires constructifs. Il prit surtout la

responsabilité d'animer le Comité Jeunesse et le Comité Tourisme et Artisanat. Avec le Comité Jeunesse, il prépara un projet Perspective-Jeunesse et, avec le Comité Tourisme et Artisanat, il mit en plan des projets intéressants d'action. Très connu du milieu pour y avoir passé une bonne partie de son enfance, il s'intégra facilement au travail d'animation de la population et s'y révéla un élément très dynamique.

#### Démarches diverses

Pendant que se poursuivait ce travail d'animation de la population, travail très accaparant, mais extrêmement intéressant, je multipliais les contacts auprès des ministères et organismes impliqués dans l'aménagement de l'arrière-pays.

##### 1- Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation:

C'est évidemment avec le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation que je me suis tenu en plus étroite relation. Presque à toutes les semaines, je rencontrai Claude Morin, agronome, au Bureau Régional de Rimouski. Claude a suivi de très près toute cette action depuis ses débuts et a participé à toutes les réunions importantes sur le terrain. J'ai rencontré aussi à quelques reprises Paul Plourde, agronome, et, par deux fois, M. Laurent Bouchard, coordonnateur régional au M.A.C. A ce niveau, l'appui au travail réalisé dans le secteur St-Juste-Auclair-Lejeune est très fort. On croit à une expérience de ce genre et à l'urgence de rechercher des modes nouveaux de regroupement et d'exploitation agricole.

Au bureau du M.A.C. à Notre-Dame-du-Lac, j'ai eu aussi toutes les portes largement ouvertes. J'ai eu accès à toute l'information

qu'on pouvait y avoir sur les trois paroisses concernées et tous les exploitants agricoles du territoire. J'ai pu ainsi consulter le dossier individuel de chaque propriétaire et refaire, pour le bénéfice du projet en cours, le dossier de chaque paroisse avec, pour chaque propriétaire, les détails suivants:

lots de résidence - rang - Canton - Lots complémentaires - superficie totale en acre - acres en culture - acres en boisé - âge du père - âge de la mère - fils de 1 à 15 ans - fils de 15 à 25 ans - filles de 1 à 15 ans - filles de 15 à 25 ans - animaux (chevaux, boeuf, vaches, taurailles, cochons, moutons, volailles) - instruments (tracteur, râteau de côté, presse à foin, moissonneuse, batteuse, semoir, réservoir en vrac) - quota subside - quota production - comptabilité - sucrerie exploitée - terre à vendre.

Les dossiers de chaque paroisse comportent les détails précis, pour St-Juste, de 110 propriétaires, pour Auclair de 62 propriétaires, et pour Lejeune, de 61 propriétaires.

Pour ce qui est du bureau local du M.A.C. à Notre-Dame-du-Lac, il faudrait peut-être trouver un moyen d'impliquer le personnel du bureau dans cette action d'aménagement d'un coin du territoire. Pour ma part, j'ai essayé de communiquer de l'information, mais les relations ne sont pas assez soutenues, ni organisées...

2- Ministère des Terres et Forêts:

Au niveau du Ministère des Terres et Forêts; j'ai, dès le début de mon mandat dans le projet, rencontré M. P-H. Ouellet, i.f. du bureau régional pour l'informer du sens et des objectifs de l'action

entreprise dans le secteur.

Le 12 décembre, je rencontrais M. Benoit Ouellet, coordonnateur régional. Il m'assura que le M.T.F. était prêt à collaborer au travail d'aménagement du territoire. Il signala, entre autres choses, la possibilité de réaliser des photographies aériennes aux cent chaînes mais indiqua l'urgence de constituer officiellement un groupement pour pouvoir négocier. Le Ministère préfère négocier avec un groupement plutôt qu'avec tout autre organisme comme le FRUL, par exemple. M. Ouellet m'assura de la collaboration entière du bureau régional pour toute information nécessaire.

La participation du M.T.F. à la session décisive des 23 et 24 mars fut particulièrement appréciée. On remarqua surtout la compétence de MM. Morin et Lemelin de Québec. La présence de ces personnes ressources fut déterminante dans le choix que fit la population d'établir, en priorité, un groupement forestier.

### 3- Ministère des Affaires Municipales:

Un premier contact avec M. Réal Turcotte du Ministère des Affaires Municipales à Rimouski provoqua une rencontre avec MM. François Guignard, Armand Dubé et Jean-Paul Caron tous attachés au service d'Urbanisme du Ministère avec la responsabilité de la préparation de plans d'urbanisme intermunicipaux et de plans d'urbanisme pour les centres de service. J'y sentis rapidement une très grande réticence à l'égard du projet d'aménagement du secteur St-Juste-Auclair-Lejeune. Avec cartes et tableaux, on me présenta un document préliminaire d'aménagement du Témiscouata basé sur l'inventaire des sols du Canada. Ce texte ne voit qu'une vocation fo-

restière au secteur de l'est du Lac Témiscouata et, par conséquent, ne peut accepter qu'on envisage d'y stabiliser une population. Cette thèse me semble très discutable et inspirée surtout par un souci fort prononcé d'urbanisation et de regroupement vers les centres qui gagnerait à se confronter aux perceptions des autres ministères dont surtout le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

4- Conseil Régional de Développement:

Après un stage de quelques semaines dans les cadres du Conseil Régional de Développement, il m'est très facile de multiplier les contacts avec cet organisme. A plusieurs reprises, j'eus l'occasion d'expliquer au directeur général, M. Jacques St-Pierre, et aux permanents du bureau le cheminement du projet. Gilles St-Laurent et Réjean Lamarre participèrent à plusieurs rencontres dans le secteur. Je siège, à titre de délégué du Comité Intermunicipal, au Comité d'Aménagement de l'Arrière-pays.

Il est certain qu'au niveau du CRD on voit d'un très bon oeil l'action en cours et surtout l'aspect animation de la population qu'on y fait. On voit même ce travail comme un modèle de programme d'aménagement de l'arrière-pays.

A signaler aussi, la collaboration au point de vue secrétariat qu'à fourni le CRD à l'animateur.

5- Office de Développement de l'Est du Québec:

Du côté de l'ODEQ, mes contacts se limitèrent à des rencontres assez fréquentes avec Guy Cheron. Celui-ci suit avec intérêt le cheminement du projet dans le secteur St-Juste-Auclair-Lejeune.

Mais il me semble assez clair que persistent, dans cet organisme beaucoup de réticences à l'égard de l'action entreprise, réticences qu'il faudrait cerner et clarifier. A cette fin, j'ai tenté de prendre contact avec M. Ronald Clark, coordonnateur au plan, mais on ne m'a fixé un rendez-vous que pour le début de mai.

6- Service d'Education Permanente de la Commission Scolaire Régionale du Grand Portage:

J'ai déjà expliqué assez longuement le rôle qu'a joué cet organisme avec Rock Nadeau dans l'Opération janvier 1973 et les cours qui s'organisent actuellement. Je ne puis que répéter que la collaboration du S.E.P. nous est toute acquise et se révèle très efficace.

7- Centre de Main d'Oeuvre du Canada:

Du côté du Centre de Main d'Oeuvre du Canada à Rivière-du-Loup, les premiers contacts furent plutôt difficiles. Il fallut faire la preuve du sérieux du projet.

L'Opération janvier 1973 modifia le climat des relations. Des conseillers du bureau de Rivière-du-Loup vinrent sur place rencontrer les candidats aux cours de formation générale et de formation professionnelle. M. Gilles Tremblay, responsable du bureau, participa activement à la session des 23 et 24 mars à Lejeune. Cette présence active au projet et au milieu provoqua une ouverture toute nouvelle et très heureuse si bien que nous est acquis l'appui financier du CMO à la formation très importante de la population dans le cadre d'un programme d'aménagement du genre de celui qui se réalise dans le coin.

### Publicité et information

Du côté publicité, l'Opération Janvier 1973 fut l'occasion de faire connaître à la région l'action entreprise dans le secteur.

Les postes de radio (CJFP) et de télévision (CKRT-TV) de Rivière-du-Loup nous ouvrirent largement leur porte. Quatre communiqués furent répétés plusieurs fois à la radio. Une émission de trente minutes enregistrée avec des gens du milieu, le vice-doyen, M. Benoit Dumais, M. Rock Nadeau du SEP et Gilles Roy, animateur, fut diffusée sur les ondes de CKRT-TV, le 4 février 1973. Au même poste de télévision, des nouvelles du cheminement du projet furent données à trois reprises par Gilles Roy.

Le Saint-Laurent fit écho par trois fois à l'action menée dans le territoire à la suite d'informations fournies par Gilles Roy.

Le journal "Québec-Est" publia un premier communiqué pas très exact dans l'édition du 8 mars mais se reprit dans l'édition du 6 avril par une page complète alimentée par des textes qu'avaient fournis Gilles Roy et les secrétaires des ateliers de travail des 23 et 24 mars. 400 copies de ce numéro furent distribuées aux familles du territoire.

L'information dans le milieu même concerné par le projet fut fournie évidemment par des rencontres populaires mais aussi par des bulletins distribués par la poste à toutes les familles à intervalles assez irréguliers. Cette dernière forme d'information s'avère très efficace et est à intensifier.



(6) APPRECIATION PERSONNELLE DE L'ANIMATEUR-RESPONSABLE

APPRECIATION DU COMITE INTERMUNICIPAL J.A.L.

Tout le texte précédent est parsemé de mes commentaires sur le travail réalisé, la participation de la population et la collaboration des Ministères et organismes concernés par l'aménagement de l'arrière-pays. J'aimerais ajouter ici quelques notes complémentaires d'appréciation et quelques réflexions personnelles.

Tout d'abord, il est clair que, personnellement, je crois à cette forme d'aménagement intégré des ressources de l'arrière-pays. C'est évidemment la meilleure façon de valoriser le territoire comme de faire retrouver à la population son dynamisme, sa créativité, son imagination, son véritable sens des responsabilités et même sa joie de vivre comme sa confiance en l'avenir. Le climat de pessimisme et de défaitisme qui subsiste dans ces zones depuis l'ère du BAEQ ne peut être que néfaste au milieu et à tout le territoire. Il faut redonner à la population cette certitude que ses efforts ne déboucheront pas sur un cul-de-sac sans lui masquer les limites du potentiel du territoire. C'est la sécurité essentielle pour un travail efficace d'animation et d'aménagement. Les différents ministères concernés devraient être sensibles à cet aspect.

Le travail d'animation est d'une extrême importance dans le cadre d'un projet dont le succès dépend de la participation populaire. La population a besoin d'être stimulée et motivée. On y découvre alors de grandes ressources humaines. Reste alors à éviter le danger que la population s'établisse en situation de dépendance à l'égard de l'anima-

teur, comme des organismes conseils dans le projet. Une grande préoccupation de former les leaders naturels du milieu et de ne pas se substituer à eux demeure le meilleur remède à ce danger; mais cette préoccupation est à renouveler continuellement.

Provoquer l'implication des ministères et des organismes officiels du milieu est essentiel. Il y a parfois des batailles à gagner mais dans d'autres cas on n'attendait que le signal. Cette préoccupation établit des contacts et facilite les relations entre le milieu et les centres de décision.

Par ailleurs, la population a énormément besoin d'information et d'appui au plan technique. A ce niveau, elle attend beaucoup de l'Université. Le fait que le projet soit épaulé par la Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation est très apprécié du milieu.

Pour ma part, je puis dire que je suis enchanté de la compréhension, de la souplesse et de l'efficacité de la participation de la Faculté surtout en la personne de son vice-doyen, M. Benoit Dumais.

Actuellement, je crois urgent que soient assignées au projet de nouvelles personnes-ressources soit un agronome et un ingénieur forestier. Leur présence est essentielle pour alimenter le travail, concrétiser les projets et planifier l'action des différents secteurs d'activité. Personnellement, j'ai besoin d'appui dans ce sens.

Au niveau du Comité Intermunicipal, l'appréciation que l'on donne de la participation de l'Université est très positive. On est conscient qu'un énorme boulot s'est réalisé depuis six mois. On signale un

point à améliorer et à accentuer: l'information de la population. Evidemment, quand tout le matériel technique sera rendu sur place, il sera plus facile de le faire.

Quant à la réaction de la population, l'enthousiasme suscité par l'Opération janvier 1973 a, un moment, fait place à un certain scepticisme, à un certain doute parfois même à une certaine agressivité devant les retards à mettre en place des cours de formation générale et de formation professionnelle. Mais depuis la rencontre publique du 24 mars où des décisions concrètes se sont prises un courant d'optimisme semble prendre le dessus. Et ce qui est assez éloquent c'est que de fermes opposants à l'action entreprise ont été les premiers à s'inscrire pour le Groupement Forestier et sont maintenant des défenseurs du projet. Il reste un noyau de résistance; il reste encore à vaincre un certain esprit de clocher. Mais il faut respecter le cheminement de tous sans brusquer les décisions personnelles.

Les prochaines étapes comportent:

- 1- la mise en place du Groupement Forestier
  - étude de la charte
  - étude de la convention
  - étude des règlements internes
  - travail de recrutement des membres
  - établissement des structures et responsabilités
  - cours de foresterie
  - établissement d'un plan de travail
- inventaire des ressources
- méthodes de sylviculture

- 2- la mise en place de la Société de Gestion des Ressources ou cellule-mère:
  - charte
  - règlements
  - relations avec Groupement Forestier et autres ateliers possibles.
- 3- établissement d'un plan d'aménagement avec collaboration du MTF et du MAC-Zonage.
- 4- étude de certaines hypothèses de travail et de regroupement en agriculture avec la Faculté.
- 5- étude et démarches sur projets du Comité Tourisme et Artisanat:
  - atelier de couture
  - etc...

C'est beaucoup de pain sur la planche mais près de quarante personnes sont impliquées dans les Comités et prêtes à agir. Le plus ardu reste la planification de tout ce travail.

(7) SYNTHÈSE DES DONNÉES ET DES CHIFFRES DÉJÀ RECUEILLIS MAIS DONNÉES ET CHIFFRES À CRITIQUER, VÉRIFIER ET COMPLÉTER

On trouvera à l'annexe XVII la liste de la documentation accumulée depuis les débuts de mon action dans le milieu. De cette documentation, j'ai essayé de sortir les données les plus significatives des possibilités et ressources du territoire. Toutes ces données restent à critiquer, à vérifier et à compléter, c'est certain. Mais elles valent tout de même, il me semble, comme point de départ de la recherche et de la réflexion.

A) RESSOURCES BIOPHYSIQUES:

Les ressources biophysiques du territoire justifient-elles une préoccupation toute spéciale d'aménagement? Les quelques notes suivantes nous fournissent des éléments de réponse.

(a) les sols et leur vocation:

Le document du BAEQ (décembre 1965) intitulé "L'Affectation Générale du Sol du Territoire Pilote" nous donne, quant à la superficie et à la qualité des sols du territoire, des chiffres passablement éloquentes.

Reproduisons-les tel que nous les donne ce document:

	<u>St-Juste</u>	<u>Auclair</u>	<u>Lejeune</u>	<u>Total</u>
Superficie totale:	52,322	26,635	25,396	104,353
Boisé:	45,762	20,298	19,657	85,717
Défriché:	6,516	6,305	5,711	18,532
Urbain:	44	32	28	104
Cultivable:	20,657	13,519	15,396	50,572
Cultivable boisé:	16,058	7,776	10,916	34,750
Cultivable défriché:	4,599	5,743	5,480	15,822
Classe 1:		103	84	187
Classe 2:	3,372	3,667	4,356	11,395
Classe 3:	1,227	1,973	1,040	4,240
Non cultivable défriché:	1,917	562	231	2,710
Non cultivable boisé:	29,704	12,522	8,741	50,967

Sols à vocation agricole:

Les classes 1, 2 et 3 de la superficie cultivable désignent les sols propres à la culture avec les caractéristiques suivantes:

- Classe 1: "Sols de très bonne qualité. En général, ce sont des sols profonds de texture fine à moyenne, allant des argiles aux limons possédant une bonne structure, un pli convenable, une topographie plane ou légèrement en pente, un drainage suffisant. Tous ces facteurs favorables permettent l'utilisation la plus intensive sans technique spéciale. Ces sols sont situés dans un milieu physique apte à la culture de la plupart des plantes de la région concernée".
- Classe 2: "Sols de bonne qualité généralement de texture plus légère que la première, aptes à la culture, sans mesure spéciale de mise en valeur ou encore, des sols de très bonne qualité, mais dont la culture est conditionnée par certains obstacles ou propriétés physiques défavorables, tels: présence de pierres, un défaut de drainage ou un risque d'érosion légère".
- Classe 3: "Sols de qualité moyenne (sable limoneux à sable limono-graveleux). Aussi des sols de bonne qualité, mais dont l'utilisation est subordonnée à un facteur limitatif important, et/ou plusieurs facteurs limitatifs d'importance mineure. Parfois même, des sols de très bonne qualité, dont

l'utilisation est conditionnée par un facteur défavorable permanent. Les sols de cette classe, en général, offrent encore de bonnes possibilités culturales".

Il paraît donc que, dans le territoire, 15,822 acres de terrain défriché peuvent, par leurs qualités pédologiques, être considérées à vocation agricole.

L'expérience de certains cultivateurs du territoire le prouve d'ailleurs. La visite récente d'une équipe de professeurs de la Faculté d'Agriculture et d'Alimentation de l'Université Laval dont il était question auparavant a permis des contacts de ces spécialistes avec certains des meilleurs exploitants de ferme du territoire.

La conclusion qu'ils ont dû en tirer c'est que les résultats et les revenus de ces agriculteurs se comparent avantageusement avec les rendements des meilleures régions agricoles de la province. Evidemment, le nombre d'exploitants de cette trempe demeure restreint dans le territoire mais leur présence permet d'affirmer qu'une agriculture viable est possible dans le secteur, car, au point de vue valeur foncière, ou qualités pédologiques, leurs lots demeurent dans la moyenne des terres de cette unité d'aménagement. Un effort de rationalisation de l'exploitation des espaces agricoles, une préoccupation plus grande du perfectionnement technique des intéressés à l'agriculture et la recherche de formules variées de regroupement des ressources permettront sûrement la survie d'une activité agricole rentable dans le territoire.

Les données de l'étude intitulée "Zonage agricole de la région Gaspésie-Bas St-Laurent" faite par Clermont Dugas du Module de Géographie du Centre d'Etudes Universitaires de Rimouski en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, ne compromettent pas ces considérations. Les paroisses qui nous intéressent s'y trouvent classées comme suit, en tenant compte de corrections récentes:

	<u>Classe biophysique</u>	<u>Classe économique</u>
Auclair.....	4	3
St-Juste-du-Lac.....	4	3
Lejeune.....	3	3

Le zonage biophysique donne l'indice 4 aux paroisses comptant, dans leurs superficies défrichées, entre 40% et 60% des classes 1, 2, 3 et moins de 50% de classe 4; et l'indice 3 aux paroisses comptant entre 40% et 60% de classes 1 et 2 et 15% et plus de classe 3. La base du calcul de ce zonage est la même que dans les données précédentes soit les cartes M.D.T. Mais cette base a tout de même été pondérée par deux facteurs d'aggravation dont il fallait tenir compte: dispersion des superficies défrichées et climat.

Comme l'indique l'auteur du document, le coefficient de pondération quant au facteur dispersion des superficies défrichées est relativement faible.



L'autre facteur tient compte de l'aggravation des effets du climat sur l'agriculture en fonction de l'altitude; entre aussi dans ce facteur l'étude des périodes sans gel et la compilation des degrés jour de croissance au-dessus de 42°F.

L'addition de trois indices a produit pour chaque localité un indice total qui a permis d'établir cinq classes relatives de localités.

Lejeune se situe dans la moyenne de ces classes, St-Juste et Auclair légèrement en bas.

Quant au zonage économique, la détermination des indices est beaucoup plus complexe et tient compte d'une série de huit variables pondérées par des coefficients de corrélation entre ces facteurs. L'explication de ces données serait trop longue ici. Mais nous pouvons conclure qu'au point de vue zonage économique, les paroisses qui nous intéressent se situent dans la moyenne des cinq classes identifiées soit la troisième, sans perdre de vue que ces chiffres décrivent la situation actuelle et non potentielle du territoire.

Evidemment, ces données nous obligent à des nuances quant à la vocation agricole de la zone. C'est pourquoi la ressource forestière devra entrer en ligne de compte dans l'aménagement intégré du territoire. Si l'agriculture ne peut stabiliser sur place la population actuelle, il reste que l'exploitation intégrée agriculture et forêt ouvre des perspectives fort intéressantes et prometteuses.

Sols à vocation forestière:

85,717 acres de boisé offrent des possibilités autant au point de vue utilisation de la main d'oeuvre du territoire qu'au point de vue économique.

Evidemment, un inventaire complet de la valeur en bois du territoire sera à réaliser le plus tôt possible. Le Ministère des Terres et forêts a déjà des données sur le sujet mais une connaissance plus détaillée encore des richesses du secteur en ce domaine paraît indispensable pour une orientation sûre de l'aménagement du territoire.

Voici des chiffres que nous fournit un document publié par le Ministère des Terres et Forêts en collaboration avec l'ODEQ: "Plan d'Aménagement Forestier des petites propriétés privées du Bas St-Laurent et de la Gaspésie" par Michel Pleau, ing. f., M.S.F. L'inventaire du secteur public du territoire devrait compléter ces données préliminaires.

A noter que les chiffres cités dans les tableaux suivants sont tirés de photos aériennes qui remontent à dix ou quinze ans. Faudrait évidemment voir dans quel sens les changements se sont réalisés depuis ce temps.

CONTENU PAR ESSENCES

VOLUME MARCHAND EN 100 PI<sup>3</sup>

	Ep	Sab	Mel	Tho	Pig	Bop	Boj	Pe	Ers	Err	Heg	Fr	Résin.	Feuil.	Total
St-Juste du Lac	10,643	28,416	501	8,532	163	6,547	5,215	8,468	53,227	1,499	1,128	829	48,255	76,913	125,168
Lejeune	6,407	16,954	213	5,208	39	4,182	4,099	8,324	43,194	1,027	9,617	369	28,821	70,812	99,633
St-Emile d'Auclair	<u>5,152</u>	<u>12,503</u>	<u>192</u>	<u>3,136</u>	<u>142</u>	<u>3,352</u>	<u>3,738</u>	<u>6,173</u>	<u>28,620</u>	<u>946</u>	<u>4,200</u>	<u>349</u>	<u>21,125</u>	<u>47,378</u>	<u>68,503</u>
TOTAUX	22,202	57,873	906	16,876	344	14,081	13,052	22,965	125,041	3,472	14,945	1,547	98,201	195,103	293,304

POSSIBILITE ANNUELLE PAR ESSENCE

VOLUME MARCHAND EN 100 PI<sup>3</sup>

TOUS PEUPEMENTS

	Ep	Sab	Mel	Tho	Pig	Bop	Boj	Pe	Ers	Err	Heg	Fr	Rési.	Feuil	Total
St-Juste du Lac	29	483	12	199		35	32	122	246	42	5		645	481	1,126
Lejeune	16	121		48		3	15	59	330	18	391		185	817	1,002
St-Emile d'Auclair	<u>2</u>	<u>94</u>	<u>   </u>	<u>12</u>	<u>   </u>	<u>4</u>	<u>36</u>	<u>39</u>	<u>231</u>	<u>17</u>	<u>90</u>	<u>   </u>	<u>109</u>	<u>420</u>	<u>529</u>
TOTAUX	47	698	12	179		42	83	220	807	77	486		939	1,718	2,657

### SIGNIFICATION DES ABREVIATIONS

Ep.....	Epinette	Boj .....	Bouleau jaune
Sab.....	Sapin	Pe .....	Peuplier
Mel .....	Mélèze	Ers .....	Erable à sucre
Tho .....	Thuya	Err .....	Erable rouge
Pig .....	Pin	Heg .....	Hêtre
Bop .....	Bouleau à papier	Fr .....	Frêne

Evidemment, d'intenses travaux de sylviculture sur les boisés privés devraient en améliorer dans quelques années, la productivité et les possibilités annuelles. Jusqu'à maintenant, cette préoccupation a tenu peu de place dans l'esprit des exploitants. Un plan d'aménagement pourrait sûrement mettre l'accent sur ce point et améliorer de beaucoup la situation.

(b) Attrait pour le tourisme:

Reste à considérer, en plus des secteurs agriculture et forêt, l'attrait touristique de cette zone. Y a-t-il dans ce coin de pays, des possibilités de revenus d'appoint dans ce domaine pour la population du territoire? Est-il réaliste de songer à attirer et à arrêter ici les touristes qui ignorent tout de la région?

D'après le rapport de la firme Wilkinson & Associates, la zone du Lac Témiscouata présente un relief varié où l'automobiliste a la joie de découvrir à tout instant des panoramas à grande échelle, des horizons dégagés et lointains. Pour le promeneur et le cavalier, elle offre également une abondance de petits couloirs qui débouchent sur des paysages fermés, compacts et riches en détails. Le couloir Touladi qui traverse le secteur qui nous intéresse offre, en particulier, des avantages ignorés à ce point de vue. A cause de sa position en retrait et de ses paysages compacts, il se prête très bien aux loisirs de détente orientés vers la nature. A partir du Lac Témiscouata par la rivière Touladi qui s'y déverse, tout un circuit de lacs et de rivières énumérés au premier chapitre (situation géographique) pourrait être aménagé pour le plus grand plaisir des gens du milieu comme des gens de l'extérieur.

Créer une image de la zone qui soit originale et pique la curiosité du touriste demeure possible avec un peu d'imagination.

(c) Conditions climatiques:

Ces ressources foncières sont sans nul doute limitées dans leur exploitation et leur rentabilité par les conditions climatiques du milieu. Les données qu'on peut utiliser à ce propos sont celles qui nous proviennent de la station météorologique de Ste-Rose-du-Dégelis. Quelques chiffres nous viennent de Notre-Dame-du-Lac et de Squatteck. Les quelques nuances qu'on devrait appliquer à ces données pour une image exacte des conditions climatiques du secteur de l'Est du lac Témiscouata restent à préciser.

Le tableau suivant ramasse en bref un ensemble de cinq moyennes qui nous donnent déjà une idée intéressante de la situation du coin à ce point de vue.

Moyennes de 30 ans à Ste-Rose-du-Dégelis (1931-1960)

- (1) Température moyenne en degrés fahrenheit.
- (2) Température maximum moyenne.
- (3) Température minimum moyenne.
- (4) Température maximum absolue.
- (5) Température minimum absolue.

	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	AN
(1)	9.0	11.7	22.0	36.0	48.9	58.4	64.0	62.3	54.2	43.2	30.3	15.3	37.9
(2)	18.7	22.6	32.9	46.3	61.6	70.6	75.9	74.1	65.2	52.9	37.1	23.1	48.4
(3)	-0.6	0.7	11.0	25.6	36.1	46.2	52.2	50.4	43.1	33.5	23.5	7.4	27.4
(4)	57.	55.	74.	76.	90.	93.	95.	97.	90.	82.	71.	55.	97.
(5)	-41.	-36.	-30.	-10.	16.	26.	32.	30.	22.	10.	-12.	-34.	-41.

Si l'on compare ces données de la station météorologique de Ste-Rose-du-Dégelis avec celles du Bic, près de Rimouski, on pourra peut-être conclure que ces chiffres sont loin d'être un handicap insurmontable à une agriculture rentable chez-nous.

	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	AN
(1)	10.8	13.0	23.2	36.0	47.8	57.4	63.5	61.3	53.3	43.3	30.7	16.8	38.1
(2)	19.0	21.5	31.4	43.8	57.4	67.2	73.2	70.9	61.9	50.4	36.5	23.4	46.4
(3)	2.5	4.5	14.9	28.1	38.2	47.5	53.8	51.7	44.6	36.1	24.9	10.1	29.7
(4)	53	52	69	75	85	92	95	94	89	84	68	57	95
(5)	-35	-26	-19	-8	17	25	30	33	27	15	-10	-33	-35

Ces deux tableaux mis en parallèle, particulièrement en ce qui a trait aux mois importants pour l'agriculture, soit de mai à septembre inclusivement, n'indiquent pas de réserves sérieuses pour la zone de l'Est du Lac Témiscouata.

Les données suivantes peuvent compléter l'information.

- Nombre moyen de jours de chaleur (période 1946-1965), c'est-à-dire nombre moyen de jours durant lesquels la température maximum est de 80 degré F ou plus:

	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	AN
N-Dame du Lac	0.0	2.1	5.1	8.8	5.6	1.8	0.0	23.4
Ste-Rose du Dégelis	0.0	1.9	5.0	8.7	6.1	1.8	0.1	23.6
Squatteck	0.0	1.6	4.7	7.8	5.1	1.6	0.0	20.8
Bic	0.0	0.4	3.6	5.4	2.7	1.2	0.1	13.4



- Date de la probabilité de 50 pour cent d'une température de 32 degrés F. et d'une température de 28 degrés F. (période 1931-1960):

	au printemps		à l'automne	
	28 F	32 F	32F.	28F.
Bic	4 mai	16 mai	29 sept.	13 oct.
Ste-Rose	26 mai	6 juin	11 sept.	25 sept.

Mais, pour plus de détails, voyons le tableau suivant:

Probabilité des températures de gel à Ste-Rose-du-Dégelis:

%	20 F.	24 F.	28F.	32 F.	36 F.	40 F.
au printemps						
95	30 mars	18 avril	8 mai	22 mai	31 mai	17 juin
90	5 avril	23 avril	12 mai	25 mai	5 juin	22 juin
75	13 avril	30 avril	19 mai	31 mai	13 juin	2 juillet
50	23 avril	8 mai	26 mai	6 juin	22 juin	12 juillet
25	3 mai	16 mai	3 juin	12 juin	2 juillet	22 juillet
10	12 mai	23 mai	10 juin	17 juin	10 juil.	1 août
5	17 mai	27 mai	14 juin	20 juin	15 juil.	6 août
à l'automne						
5	12 oct.	24 sept.	9 sept.	25 août	10 août	27 juil.
10	15 oct.	28 sept.	12 sept.	29 août	14 août	31 juil.
25	20 oct.	4 oct.	18 sept.	4 sept.	21 août	7 août
50	26 oct.	11 oct.	25 sept.	11 sept.	29 août	15 août
75	1 nov.	18 oct.	2 oct.	18 sept.	6 sept.	22 août
90	7 nov.	24 oct.	8 oct.	24 sept.	13 sept.	29 août
95	10 nov.	28 oct.	12 oct.	27 sept.	17 sept.	2 sept.

Probabilités basées sur les températures enregistrées au cours de la période 1933-1960.

Ce dernier tableau indique, de toute évidence, certaines limites dans le domaine de l'exploitation agricole. Il est certain que les productions qui exigent une longue saison de végétation sans gel sont exclues des possibilités d'aménagement agricole du secteur. Mais il reste qu'une orientation appropriée à ces limitations laisse encore une marge assez intéressante. L'expérience de certains exploitants le prouve d'ailleurs. Le Comité Agricole J.A.L. actuellement à l'oeuvre aura à étudier et à préciser avec les spécialistes en la matière cet éventail des possibilités.

(d) Possibilités d'emploi:

Ces ressources biophysiques du territoire permettront-elles à la population actuelle d'y vivre décemment dans l'avenir?

Si on utilise les normes du FRUL pour déterminer le nombre d'emplois directs potentiels en foresterie et en agriculture dans l'unité d'aménagement St-Juste, Auclair, Lejeune, on a déjà semble-t-il une indication très valable.

Ces normes du FRUL sont les suivantes et elles sont conservatrices et réalistes, au dire des gens du milieu:

- En foresterie, le nombre d'emplois directs potentiels peut être obtenu en divisant la superficie des terres à vocation forestière par 1,000 acres.
- En agriculture, en divisant la superficie des terres à vocation agricole par 200 acres.

En partant de ces critères, on obtient, pour la région, les chiffres suivants:

85,717 acres de boisés =	86 emplois directs potentiels
15,822 acres de terre cultivable défrichée =	<u>79</u> emplois directs potentiels
	<u>165</u>

Ce qui donne déjà 165 emplois directs potentiels pour ces deux secteurs d'activités. On pourrait ajouter à ce nombre les emplois directs potentiels que pourrait créer l'apport du MTF à un regroupement éventuel des lots privés du territoire et qui

ne se situerait pas nécessairement à l'intérieur des frontières des trois paroisses. (cf. l'entente 50-50 acceptée par le MTF dans les formules actuelles de regroupement des boisés privés et qui implique que le Ministère incorpore au regroupement une superficie des boisés publics identique à la superficie des boisés privés regroupés).

Si on tient compte ensuite que l'usine Bégin & Bégin des Lots Renversés emploie dans le plus fort de ses activités, jusqu'à 50 hommes et pourrait en employer autant à l'année longue si elle était encouragée et consolidée par les structures d'aménagement du territoire, sans oublier les emplois indirects ou emplois au niveau des services requis, on arrive à la conclusion que la population actuelle du secteur peut vivre sur place très convenablement à condition évidemment, qu'on arrête la saignée actuelle vers l'extérieur et qu'on permette aux gens de se regrouper à l'intérieur de leurs frontières comme ils l'entendent et comme les amènera à le faire progressivement le programme d'aménagement agro-forestier de la région. Pour cela, il faudrait que le secteur puisse bénéficier des avantages de l'Arrêté en Conseil 2874, et que les déménagements à l'intérieur des limites de l'unité d'aménagement soient aussi favorisés que la migration vers des centres d'accueil extérieurs, migration qui affaiblit, qu'on le veuille ou non, toute infrastructure éventuelle ou tout réaménagement futur.

(B) RESSOURCES HUMAINES

Mais qu'en est-il de l'état actuel de la population et peut-on prévoir quelle en sera l'évolution?

Les tableaux suivants nous donnent une bonne image de la situation.

(a) DISTRIBUTION DE LA POPULATION PAR CATEGORIES D'AGE A

LEJEUNE, AUCLAIR, ST-JUSTE

ET POUR L'ENSEMBLE DES TROIS PAROISSES

F = Fréquence; % = Pourcentage

Cat. d'age	LEJEUNE		AUCLAIR			ST-JUSTE		ENSEMBLE	
	F	%	F	F	%	F	%	F	%
0 - 10	130	26.4	161	(83)	25.8	165	18.6	456	22.7
11 - 20	120	24.3	198	(198)	31.8	284	32	602	30.8
21 - 30	86	17.4	74	(159)	11.8	111	12.5	271	13.5
31 - 40	45	9.1	62	(145)	9.9	69	7.7	176	8.7
41 - 50	36	7.3	55	(81)	8.8	87	9.7	178	8.8
51 - 60	45	9.1	37	(44)	5.9	77	8.6	159	7.9
61 - 70	23	4.6	27	(21)	4.3	59	6.6	109	5.4
70 - +	7	1.4	8	(13)	1.2	35	3.9	50	2.4
TOTAUX	492		622	744		887		2001	

(b) Le nombre actuel de familles s'élève à 402 dont:

18 de 1 personne  
65 de 2 personnes  
59 de 3 personnes  
61 de 4 personnes  
51 de 5 personnes  
42 de 6 personnes  
34 de 7 personnes  
24 de 8 personnes  
19 de 9 personnes  
4 de 10 personnes  
10 de 11 personnes  
12 de 12 personnes  
2 de 13 personnes  
2 de 14 personnes

(c) Au point de vue occupation, le recensement scolaire et électoral donne le tableau suivant:

Journalier.....	164
Cultivateur.....	81
Rentier.....	112
Menuisier.....	11
Camionneur.....	28
Ouvrier forestier...	95
Aide-cultivateur....	14
Professeur.....	29
Contremaître.....	6
Services publics....	65 (garage, restaurant, commerçant, secrétaire, etc...)

L'inventaire des ressources humaines démontre que la plus forte proportion de la population du territoire a de 11 à 20 ans, soit 30.8% de la population totale. La proportion des gens de 21 à 30 ans tombe à 13.5% puis celle des gens de 31 à 40 à 8.7%. C'est donc dire qu'il y a une très forte migration de la population active. Le manque de débouchés pour le travail et le manque de préoccupation de l'aménagement du territoire expliquent certainement ce fait. Le programme actuel de réorientation de l'économie et de l'exploitation des ressources du secteur suscite l'intérêt des jeunes. Plusieurs témoignages de personnes déplacées soulignent le regret qu'un tel plan ne se soit pas mis en place plus tôt.

Il semblerait souhaitable que la population se stabilise autour de 2,000 personnes pour assurer le maintien des infrastructures actuelles et justifier leur amélioration. Une exploitation rationnelle intensive des ressources du milieu peut permettre sûrement la survie sur place de 400 familles. Il n'en coûtera certainement pas plus cher aux différents ministères impliqués de "mettre le paquet" dans ce sens qu'il en coûtera aux gouvernements de poursuivre leurs politiques d'assurance-chômage et d'assistance sociale. La population, elle, se retrouvera gagnante en dignité, responsabilité, autodétermination, imagination, créativité, sociabilité, etc.. série de valeurs sur lesquelles ne mettent évidemment pas l'accent les orientations actuelles de plusieurs services gouvernementaux où la logique de l'organisation l'emporte sur toute autre considération.

C) EQUIPEMENT SOCIAL

En fait de services publics, le secteur St-Juste, Auclair, Lejeune n'est pas des plus favorisés. Voyons ce qu'il en est:

	<u>St-Juste</u> <u>Village</u>	<u>Lots Renversés</u>	<u>Auclair</u>	<u>Lejeune</u>
<u>Services essentiels</u>				
- Aqueduc		X	X	
- Téléphone	X	X	X	X
- Electricité	X	X	X	X
- Service d'incendie				
- Egoût			X	
<u>Organisation scolaire</u>				
- Ecole primaire	X	X	X	X
<u>Organisation des loisirs</u>				
- Association sportive	X	X	X	X
- Centre sportif		X	X	
- Patinoire extérieure	X	X	X	X
- Plage publique	X		X	
- Terrain de camping			X	
- Salle de billard		X	X	
<u>Organisation économique</u>				
- Caisse populaire	X		X	X
- Industrie		X		
- Scierie	2			
- Station de service	4	1	1	1
- Garage de réparation	1	1	1	1
- Epicerie	3	1	1	1
- Magasin général	1	1	1	1
- Magasin de linge	1		1	
- Restaurant	2	1	1	1
- Motel				1

Il y a déjà sur place des investissements importants. D'autres s'imposeront évidemment. Le besoin s'en fera sentir et se précisera au fur et à mesure du cheminement du projet actuel d'aménagement du territoire. Des regroupements se réaliseront sans doute. On ne peut prévoir en quel sens ils se réaliseront, ni imposer prématuré-



ment une orientation quelle qu'elle soit sans manquer aux principes fondamentaux de la participation populaire et du respect des individus comme des collectivités. Il faut, dans ce domaine, faire confiance à la logique et au bon sens de la population.

(8) GROUPEMENT FORESTIER DE LA RESTIGOUCHE INC.

Ayant concentré toutes mes énergies dans le secteur St-Juste-Auclair-Lejeune parce que cette zone avait à rattraper un certain retard et que le secteur du Canton Patapédia était déjà à l'oeuvre depuis un an, il est évident que ma connaissance du milieu de l'Ascension, St-François d'Assise, St-Alexis et St-Laurent est très limitée. Voici tout de même, brièvement, les contacts que j'y fis et un aperçu de la situation.

Ma première rencontre des responsables du Groupement Forestier de la Restigouche remonte au 24 octobre, le lendemain de la visite de la délégation de la Faculté à Auclair. MM. Benoit Dumais, J.E. Chevrette et Maurice Roy de l'Université étaient présents à cette rencontre qui se tint à Rimouski de même que MM. Paul Plourde et Claude Morin du MAC de Rimouski. Quatre représentants du Canton Patapédia s'étaient rendus à l'invitation dont M. Rosaire Beaulieu, président du groupement. Ils nous firent l'historique de leur projet d'aménagement et exposèrent leurs principales préoccupations.

Le Groupement Forestier de la Restigouche Inc. est en opération depuis un an et regroupe 65 membres. Les objectifs du mouvement étaient au point de départ, uniquement l'aménagement et l'exploitation rationnelle des ressources forestières du territoire. Il n'était pas question

alors d'aménagement intégré forêt et agriculture. Lorsque se présenta le projet de reboisement de zones défrichées surgit la question du bien fondé d'un tel programme: était-il économiquement rentable et sensé de reboiser des lopins de terre défrichée et apparemment à vocation agricole? Comment mettre en valeur cette partie agricole des lots mis dans la compagnie? Comment solutionner la difficulté légale liée au fait que la charte du Groupement ne prévoit que l'aménagement et l'exploitation de la forêt?

Cette série de questions constituaient l'essentiel des préoccupations de l'exécutif du Groupement. Ce sont d'ailleurs ces problèmes qui ont provoqué le rapprochement entre l'expérience du Canton Auclair et celle du Canton Patapédia.

Les chiffres suivants tirés de la brochure "L'Affectation Générale du sol du Territoire-Pilote" (BAEQ 1965), nous donnent une idée du sérieux du problème.

	<u>St-Laurent</u>	<u>St-Frs d'Assise</u>	<u>St-Alexis</u>	<u>Canton Patap</u>	<u>Total</u>
Superficie totale	18,325	47,479	21,562	18,652	106,018
Boisé	15,878	41,425	13,069	15,197	85,569
Défriché	2,411	6,014	8,441	3,439	20,305
Urbain	36	24	40	52	152
Cultivable	5,846	12,056	11,909	8,262	38,073
Cultivable boisé	3,786	6,540	3,962	5,002	19,290
Cultivable défriché	2,060	5,516	7,947	3,260	18,783
Classe 1	96	-----	-----	-----	96
Classe 2	1,658	4,739	7,533	2,200	16,130
Classe 3	307	777	414	1,060	2,558
Non-cultivable					
défriché	351	498	494	179	1,522
Non-cultivable boisé	12,092	34,885	9,107	10,195	66,279

Acres

Le secteur de Matapédia en cause compte donc 18,783 acres de cultivable défriché dont 16,130 acres de classe 2. La vocation agricole évidente de cette superficie exigeait donc que s'élargissent les préoccupations des promoteurs de l'aménagement du territoire à la dimension agricole.

Les 31 octobre et 1 novembre 1972, je faisais une première visite dans le territoire. Une rencontre avec le secrétaire du Groupement Forestier, M. Armand Bélanger, me permit de consulter les documents qu'il avait en main:

- Cadastre avec tenure des terres
- Dossier de chaque membre (65)
  - étendue défrichée
  - étendue boisée
  - évaluation
  - inventaire des ressources forestières
  - plan de chaque lot
- Document de Fernand Côté et André Lemelin: "Projet d'établissement d'un groupement forestier au sud de la Matapédia".

Avec Rosaire Beaulieu, président, j'explorai les paroisses de l'Ascension, St-François d'Assise et St-Alexis. Il m'apparaît au premier abord que cet immense plateau offre de belles possibilités agricoles. Une visite chez M. Félix Galant, ferme norme de St-Alexis, me confirme cette première perception: 200 acres en culture, 50 vaches laitières Holstein et Canadiennes, 90 têtes, 8000 à 8500 livres de lait par année en moyenne par vache, 60 minots à l'acre de grains mélangés, 22 3/4 tonnes de foin sur 112 acres.

Cinq ou six producteurs expérimentent l'élevage du mouton. Rosaire Beaulieu, pour sa part, a 180 mères. Pour ces exploitants, les revenus qu'apportent en appoint le travail dans le Groupement Forestier permettent de survivre. La complémentarité agriculture et forêt est pour eux une issue valable.

Une forte proportion de la superficie défrichée du territoire est inexploitée. Les terres s'abandonnent. Quoi faire pour régler ce problème et corriger une situation qui s'aggrave? C'est la question cruciale qui se pose aux responsables du Groupement Forestier et à toute la population du secteur.

Une hypothèse semble sérieusement sourire à quelques leaders du territoire: une expérience d'exploitation collective du boeuf de boucherie avec centralisation des troupeaux et des bâtiments en un, deux ou trois noyaux et exploitation des terres abandonnées les plus valables par diverses spécialisations qui permettraient d'assurer l'approvisionnement des troupeaux. C'est une hypothèse à creuser et étudier sous tous ses angles.

Le 16 novembre, M. Maurice Roy faisait une incursion dans la région pour se faire, sur le terrain, une idée globale de la situation.

La réflexion sur le sujet s'est poursuivie tout au long de l'hiver. Rosaire Beaulieu apportait son témoignage à la population de l'Est du Lac Témiscouata lors de la rencontre publique du 24 mars, à Lejeune, où se décida la mise en place d'un Groupement Forestier dans le territoire St-Juste-Auclair-Lejeune. L'expérience du Groupement Forestier de Restigouche est jusqu'à ce jour un succès et peut être un stimulant pour le

groupe du Témiscouata, de même que le cheminement déjà réalisé dans le Témiscouata peut inspirer le coin de l'Ascension, St-Alexis et St-François d'Assise dans son effort pour intégrer l'agriculture à la forêt dans l'aménagement du territoire.

Le 29 mars, j'allais à Matapédia avec Claude Morin rencontrer quelque vingt cultivateurs du secteur en session d'étude et de recherche en gestion de ferme et aménagement du territoire. La présentation de l'expérience du Canton Auclair et des structures à l'étude dans le Témiscouata amorça l'échange. Il est loin d'être certain que ce qui conviendra à St-Juste-Auclair-Lejeune fera l'affaire du secteur de la Restigouche. C'est pourquoi une rencontre est prévue sur le sujet au début de mai entre la Faculté d'Agriculture et d'Alimentation de l'Université Laval et les responsables du Groupement Forestier auxquels se joindront les membres du Comité agricole qui s'est constitué à Matapédia le 29 mars.

La démarche en est rendue là dans ce secteur de Matapédia. Il faudra évidemment que je sois davantage présent à cette action pour une meilleure connaissance de la situation et une poursuite plus efficace de la recherche.... Peut-être serait-il même souhaitable qu'un autre assume cette tâche compte tenu du fait qu'il est difficile de mener de front deux expériences du genre à cause des distances qui les séparent et des exigences de présence continue qu'elles imposent? La question se pose actuellement.

(9) INTERVENTIONS SOUHAITABLES DES SERVICES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

A ce stage de l'action dans le secteur St-Juste, Auclair et Lejeune, cette question de l'intervention souhaitable des différents services de la Faculté dans le territoire est très importante. Une discussion sur le sujet avec le Comité Intermunicipal a permis de préciser dans quel sens cette intervention est désirée actuellement par les responsables du projet.

Service d'économie rurale:

Du Service d'Economie Rurale, on attend une étude des types d'exploitations en industrie laitière et en boeufs de boucherie, étude qui présenterait les exigences d'exploitations de grosseurs diverses et d'aménagements variés tel que l'a fait déjà M. Maurice Roy mais avec chiffres et données appropriés à la situation concrète du secteur. Une étude particulière pourrait centrer ses efforts sur la consolidation d'exploitations existantes mais chancelantes. Il faudrait, dans ce sens, pousser la recherche sur les formes de regroupements possibles et d'exploitations collectives. Les législations actuelles imposent des limites aux réalisations de ce genre; il faudrait peut-être voir comment contourner la difficulté.

Un groupe de trois ou quatre fermiers très prospères songe sérieusement à l'heure actuelle à un regroupement éventuel. Il faudrait étudier de très près avec eux le projet sous tous ses angles.

#### Service de la phytotechnie:

Une étude des possibilités du territoire en productions spéciales au point de vue sols, climat, marchés, etc.. serait très utile. Ainsi pourraient être étudiées les possibilités au point de vue pommes de terre, navets, carottes, choux, etc.. ou toute autre production adaptée au contexte du secteur.

#### Service de la Zootechnie:

Dans ce domaine, on a déjà fait allusion à des productions très spécialisées genre vison, lapin, etc... Il faudrait voir à creuser les possibilités d'initiatives de ce genre et à intéresser certains jeunes exploitants.

#### Département des Sols:

On a déjà un aperçu des qualités pédologiques des sols du secteur par la carte Mailloux-Dubé-Tardif. Mais ces données restent globales et imprécises.

Un professeur avec une équipe d'étudiants pourrait pousser dans le détail l'étude des possibilités des sols du territoire et faciliter d'autant l'établissement d'un zonage du secteur pour un aménagement intégré et le plus juste possible des ressources. Le Comité Intermunicipal verrait d'un bon oeil l'arrivée d'un tel groupe au cours de l'été 1973. Est-ce possible? Ce serait à souhaiter!

Toutes ces suggestions s'inspirent évidemment d'une préoccupation d'élaborer le plus rapidement possible un programme de réalisations précises pour le bénéfice du milieu et de la population. L'action dans le domaine forêt semble s'enligner sûrement; le domaine est déjà passable-

ment exploré; des expériences antérieures sont un atout précieux.  
Dans le secteur agriculture, la tâche est plus complexe mais d'au-  
tant plus urgente qu'on a à inventer des formules qui permettront,  
en complémentarité, la survie des deux secteurs et de la population  
qui en dépend.